



Le 4 septembre 2019

À tous les parents des élèves
de l'école de La Rose-des-Vents

Objet : Assemblée générale des parents

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique, vous êtes invités à l'assemblée générale des parents des élèves fréquentant notre école. Cette rencontre se tiendra :

Date : Le mardi 10 septembre 2019

Heure : 19 h

Lieu : Petit gymnase de l'école (entrée du service de garde)

Lors de cette rencontre, vous aurez l'opportunité de vous impliquer dans la vie de l'école, soit par le biais du conseil d'établissement ou l'organisme de participation des parents.

Sachez que votre implication et vos idées sont très importantes pour nous.

Nous espérons avoir la chance de vous rencontrer le 10 septembre prochain.

Au plaisir de vous accueillir!

Hélène D'Amours

Directrice



ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

2019-2020

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale des parents qui aura lieu le **mardi 10 septembre 2019**, à **19 h**, au petit gymnase de l'école de la Rose-des-Vents.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Nomination d'une ou d'un secrétaire d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 septembre 2018 :
5. Survol du rapport annuel de l'école pour 2018-2019
6. Informations sur les différents comités :
 - 6.1 Conseil d'établissement;
 - 6.2 Organisme de participation des parents (OPP);
 - 6.3 Comité de parents.
7. Remerciements aux personnes dont le mandat au conseil d'établissement se termine;
8. Élections :
 - 8.1 Propositions pour la nomination d'un président d'élection;
 - 8.2 Propositions pour la nomination d'une secrétaire d'élection;
 - 8.3 Propositions pour la nomination de deux scrutateurs;
 - 8.4 Élections aux postes des représentants au CÉ 2019-2020 (*Article 42 LIP*) :
 - 8.4.1 Postes pour un mandat de deux ans (3 postes avec droit de vote);
 - 8.4.2 Postes annuels :
 - Représentant de la communauté;
 - Parent utilisateur (1) du service de garde La Caverne des lutins;
 - 8.5 Ouverture des mises en candidatures et fermeture
 - 8.6 Nomination des membres
9. Nomination des représentants au Comité de parents (*Article 47 LIP*);
10. Formation de l'O.P.P. (Organisme de participation des parents) selon volontariat;
11. Levée de la séance.